



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JANVIER 2019

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 29 janvier à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Denzlach : approbation de la promesse de dation pour la réalisation du projet de lotissement AMIRAL et de création de logements adaptés aux séniors

La société AMIRAL a un projet d'aménagement pour créer un lotissement et permettre l'aménagement de terrains à bâtir pour la réalisation d'environ 30 logements à destination des séniors. La société AMIRAL s'occupe de réaliser l'achat du foncier, les aménagements/viabilisation et de demander les autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions,
Approuve la promesse unilatérale de dation entre la société AMIRAL 12 B rue des Hérons à Entzheim et la commune de KILSTETT

2/Projet d'aménagement des Aires d'autoroutes par la société Alpha Aménagement

La société Alpha Aménagement ayant son siège 4 rue du Ried à Herrlisheim souhaite développer les aires d'autoroutes du Landgraben et de la Pfeffermatt.

La société a un projet d'aménagement et d'extension de cette aire sur des terrains situés du côté de l'aire de la Pfeffermatt. Après consultation des exploitants agricoles et du titulaire du lot chasse, il a été demandé à la société, qui a accepté, de relocaliser son projet sur les terrains côté Ouest de l'autoroute (aire du Landgraben côté Weyersheim). La surface totale des parcelles est de 1 292.64 ares.

La société Alpha Aménagement propose à la commune d'acquérir les parcelles au prix de 75 € l'are soit un total de 96 948.00 €

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions,
Approuve l'avant contrat avec la société ALPHA AMENAGEMENT pour la vente des terrains précités à la condition que les études pour la réalisation d'une piste cyclable de Kilstett vers Hoerdt et Weyersheim soient intégrées au projet d'aménagement des aires d'autoroutes.

Demande que la végétalisation des parcelles impactées par le projet soit conservée au maximum et que l'impact écologique soit le plus limité possible

3/Achat d'un équipement complémentaire pour le columbarium

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Approuve l'acquisition d'une colonne de 6 cases pour le columbarium de la commune pour un coût approximatif de 5 508.00 € TTC.

Fournisseur : MEAZZA 67450 Mundolsheim

4/Tarifs renouvellement concession columbarium.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Fixe le tarif de renouvellement de la concession d'une case au columbarium à 750 € pour 15 ans.

5/Subvention pour la location de matériel du concert de l'harmonie municipale

La Musique Union doit louer du matériel pour l'organisation du concert de l'harmonie municipale du 27 janvier 2018. Le coût de location de matériel s'établit à 736.50 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention à la Musique Union Kilstett à hauteur de 40 % du coût de la location estimée à 736.50 €.

6/Subvention à la Musique Union pour l'achat d'instrument

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de subventionner à hauteur de 40 % la facture d'achat d'instrument de musique de 2 478.61 €
La subvention sera versée à Musique Union KILSTETT

7/Subvention à l'ASK : projet de tournoi en Italie

L'ASK participe avec l'équipe des U13 à un tournoi en Italie du 07/06/2019 au 10/06/2019. Elle sollicite une participation de la commune pour le transport et les nuitées

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, Décide de verser une aide à hauteur de 20% du coût de transport soit une participation estimée à 560,00€.
Décide de participer également au financement nuitées des 10 enfants qui participent au tournoi à savoir 9€ par enfants et par nuitées pour un montant prévisionnel de 270.00€.

8/Ecole maternelle Coopérative scolaire : subvention de 575 € pour les livres et le spectacle de Noël

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention de 575 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour le spectacle Noël et le livres offerts aux enfants.

9/Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

PRÉCISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Chapitre	désignation chapitre	budget exercice 2018	Montant maximum 25%	Montant voté
21	immobilisations corporelles	373 259,43	93 314,86	
23	immobilisations en cours	1 434 799,04	358 699,76	

10/Budget 2019 : Approbation de l'état des crédits d'investissement 2018 reportés sur l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve le solde des restes à réaliser en section d'investissement qui est arrêté en dépenses à la somme de 1 219 992.08 €.

11/Renouvellement de la convention Fourrière animale avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la reconduction d'un partenariat tripartite avec la Société Protectrice des Animaux de Haguenau et environs – Section fourrière animale et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, pour la gestion de la fourrière animale.

12/Voyage de jumelage en Limousin du 02 au 05 mai 2019 : fixation de la participation pour le transport

Les communes de Janailhac, Saint Priest Ligoure et La Roche l'Abeille ont invité les habitants de la commune de KILSTETT a une rencontre en Limousin du 2 au 5 mai 2019 dans le cadre du jumelage

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 voix contre, Décide de demander une participation de 35 €/personne participante pour le transport en autobus vers les communes jumelées.

13/Planheckgraben : Fixation du prix de 2 lots bois

Il est nécessaire couper des arbustes au lieu-dit Planheckgraben dans le Ried. Il est proposé de réaliser 2 lot bois destiné aux particuliers pour du bois de chauffage à usage privé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de fixer forfaitairement le prix de vente du lot bois à 10 €

14/Droit de Prémption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 1 cession immobilière.

Le Maire

Gabriel MULLER